

Journées du patrimoine Samedi 20 et Dimanche 21 septembre 2014

**Festivités** 

Dans le cadre de la 31ème édition des journées européennes du patrimoine, 299 manifestations seront organisées en Dordogne le samedi 20 et le dimanche 21 septembre 2014. N'hésitez pas à consulter le site internet : http://www.journees-du-patrimoine-2014.com/DEPARTEMENT/journees-patrimoine-24-dordogne.htm

## Meeting aérien Bergerac

**Festivités** 

L'aéroclub de Bergerac organise le **dimanche 7 septembre 2014** son meeting aérien sur l'aérodrome de Bergerac-Roumanières. Plus de 45 aéronefs d'hier et aujourd'hui, dont la **Patrouille de France** viendront fêter le 70 ème anniversaire de la libération de Bergerac.

Programme et réservations sur le site: www. bergerac-aeroclub.com

# Dépôt sauvages interdits

Nous avons constaté une recrudescence de dépôts sauvages d'ordures ménagères sur le territoire de Plaisance, notamment près des containers à verres



face à la Mairie. Nous vous rappelons que ces dépôts sont totalement illicites et peuvent entrainer des poursuites.

Le ramassage des ordures ménagères, sacs jaunes et sacs noirs est effectué chaque jeudi sur l'ensemble de la commune. Merci de respecter ces règles et de contribuer ainsi au maintien de la propreté de notre commune.

# **Assainissement Non Collectif**

Info

Le Conseil Communautaire Portes Sud Périgord a adopté le 16 juin 2014 le nouveau règlement du Service Public d'Assainissement Non Collectif, abrogeant le précédent, concernant l'ensemble du territoire communautaire. Il précise les prestations assurées par le Service Public d'Assainissement Non Collectif ainsi que les obligations respectives entre celui-ci et ses usagers, notamment les modalités de visite des installations. Retrouvez l'intégralité du document sur le site de la commune: plaisance24.com/ rubrique: Communauté de communes/ onglet: publications.

Le contrôle des installations est en cours depuis le mois d'Août 2014 sur la commune. Un courrier doit vous être adressé au préalable précisant le jour et l'heure de passage du technicien. Ce rendez-vous peut être modifié e n c a s d'indisponibilité. Cette prestation est assurée par la société:

#### AMODIAG.

# Sécurité routière

Nous vous rappelons que la vitesse des véhicules dans la traversée des bourgs de **Mandacou** 



et Eyrenville est limitée à

**30 km/h**. La traversée de **Falgueyrat** par les D15 et D25 est limitée à **50 km/h**. Les autres voies du bourg étant limitées à **30 km/h**. Compte tenu de l'étroitesse des voies de circulation, nous vous invitons à la plus grande prudence.

## Site Internet de Plaisance. Info

Ayez le réflexe www.plaisance24.com



Vous y trouverez les informations concernant notre commune.